

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2024 - 062**

Objet :

Approbation du PV du CM du 3 octobre 2024

Date de la convocation : 02/11/2024
Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 16

Votes	
Pour	15
Contre	0
Abstention	1

L'an deux mille vingt-quatre et le six novembre à dix- huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Etaient présents : BARRAL Thibaut, BONNET Cendrine, BOURBOUJAS Françoise, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, LAFON Alain, OULLIE Laurent, ORTUNO Thierry, PARRA Christophe, RENOARD Nathalie, CLAVEL Inès, VALERO Fanny

Etaient absents excusés : ALVERGNE Brice (donne pouvoir à CUTANDA Josette), BONIOL Karine (donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise), MANDON Éric (donne pouvoir à LAFON Alain), CORIA Mathieu (donne pouvoir à PARRA Christophe),

Absents : REKKAB Claude, MARY Julien

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 octobre 2024 et demande s'il y a des remarques.

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE le procès-verbal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, le 6 novembre 2024

Le Maire

Thibaut BARRAL

